

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 7 octobre 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 15 QUORUM ANIMATION : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, PHILIPPE PRUD'HOMME ET MICHEL LUCIANI EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, SEBASTIEN VIOLI, MIKE ROUSSEAU ET SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO ABSENTS : JAMES DUNAND-SAUTHIER, CATHERINE PICQUE, DANIEL DUPRE, LAURENT SOCQUET, FRANCK PACCARD ET PHILIPPE ROISINE AUTRES PRESENTS : JEAN-MICHEL DEROBERT, NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 01/10/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°25-49

Objet : Animation – Validation des actions du Contrat Départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes 25-28, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et modifiant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2025-2028,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire de la CCVT sur le programme d'actions finalisé, en date du 9 septembre 2025,

La cible du Contrat départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

Le territoire présente de nombreux intérêts environnementaux. Certains espaces font l'objet d'une reconnaissance officielle avec une réglementation appliquée et des mesures spécifiques de gestion (sites Natura 2000, APPB). Cependant, l'absence de gestion de différents autres espaces naturels, leur surfréquentation mais aussi le changement climatique peuvent engendrer une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes.

Les enjeux identifiés pour le territoire dans le cadre du présent Contrat sont les suivants :

- La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêts écologiques majeurs / réservoirs de biodiversité ;
- La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels et les espèces ;
- Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.

A partir de ces 3 enjeux, 4 thèmes stratégiques (objectifs) ont été retenus par ce Contrat autour du fil conducteur « l'adaptation au changement climatique » :

- 1) Porter/ soutenir la gestion (et la gouvernance) des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques** ;
- 2) Valoriser les **fonctions agricoles et forestières** (sociale, économique, écologique et paysagère) auprès de tous les publics. Soutenir les pratiques respectueuses de la biodiversité écologique et des paysages ;
- 3) **Concilier les usages** (économiques/loisirs, ressources) et les fonctions (de production, de cadre de vie, de support de biodiversité) de l'espace ;
- 4) Améliorer la visibilité et la lisibilité de la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ; et informer sur les **pratiques respectueuses de ces milieux** auprès de tous types de publics (loisirs, découverte), des usagers et résidents (économie, cadre de vie et sport performance).

Ils ont été déclinés en 31 opérations regroupées en 13 fiches actions à mettre en œuvre sur une période de 3 ans : 2026-2028.

Récapitulatif des actions portées par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Arly (SMBVA) et financées dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature des vallées de Thônes :

FONCTIONNEMENT						
Fiche action	Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	Taux indicatif CD74	Autr.fin	Autofin.
7- Sauvegarde des zones humides	7.1	Mettre en place un plan de gestion des zones humides du bassin versant de l'Arly	60 000€	30 %	Agence de l'eau (50%) CD 73 (30%)	20 %
9-Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	9.1	Mettre en place un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes	60 000€	-	Agence de (l'eau à solliciter)	20 %
TOTAL			120 000 €	18 000 €	A déterminer	24 000 €

Chaque opération (pouvant être regroupée avec d'autres) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par le SMBVA pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental. Les taux affichés ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de la signature du contrat. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée départementale et de la mobilisation d'autres co-financeurs (Agence de l'Eau, Région, Europe, etc.).

